



## PROCES - VERBAL

de la séance du Conseil communal de Renens  
du jeudi 4 décembre 2003, à 19h00  
à la Salle de Spectacles

8<sup>ème</sup> séance 2003

## Séance du jeudi 4 décembre 2003

### Présidence de M. Gilbert Nicolas, président

Je vous souhaite la bienvenue à cette huitième séance du Conseil communal.

J'adresse également un cordial salut à Madame la Syndique et aux membres de la Municipalité, à notre huissier, M. François Tabanyi, aux représentants des médias, ainsi qu'au public qui nous fait le plaisir de suivre nos débats, ici ou par l'intermédiaire de la télévision régionale.

Conformément à l'art. 62 du Règlement de notre Conseil, je prie Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

**64** conseillères et conseillers répondent à l'appel à 19h00.

**3** conseillères ont annoncé leur retard

**2** conseillers sont arrivés en retard

A 20h15, **69** conseillères et conseillers étaient présent(e)s

#### Sont excusé(e)s :

Mmes Marcelle Bourquin-Chuard  
Geneviève Finger  
Bastienne Joerchel Anhorn  
MM. Jean-Jacques Aegerter  
Jean-Claude Blanchard  
Jacques Depallens  
Claude Regenass

#### Sont absent(e)s :

Mme Roselyne Ruchet  
MM. Eric Flaction Rouvière  
Roger Gumy

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**M. le Président** déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour sera donc suivi tel que présenté.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2003.
2. Communications de la Présidence.
3. Communications de la Municipalité.
4. Communications éventuelles de la Commission des finances.
5. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
6. Election de 5 membres à la Commission spéciale SIE (COSPE) pour l'année 2004.

7. Budgets de la Commune - 2004 :
    - a) de l'Organisme intercommunal Mèbre-Sorge.
    - b) de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy.
    - c) de la Commune de Renens.  
Rapport de la Commission des finances.
  8. Préavis No 32 :  
Admission de 11 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.  
Dépôt de préavis - Discussion préalable.
  9. Préavis No 33 :  
Autorisation générale d'emprunter.  
Dépôt de préavis - Discussion préalable.
  10. Préavis complémentaire No 34 :  
Décharge de "La Mollie" à Bottens.  
Dépôt de préavis - Discussion préalable.
  11. Propositions individuelles et divers.
  12. Jetons de présence.
  13. Allocutions.
- 

## **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2003**

**M. le Président** ouvre la discussion sur le procès-verbal.

**M. J.-P. Leyvraz** (F.r.) : J'ai lu avec intérêt aux pages 21 et suivantes le rapport d'activité de l'organisme intercommunal de protection civile ; c'est vraiment bien d'avoir un texte écrit, parce que par oral on n'arrive pas à tout assimiler quand la matière est dense. C'est la raison pour laquelle j'aimerais bien qu'on reçoive désormais tous ces rapports annuels d'associations intercommunales à l'avance, avant la séance de Conseil où ils sont traités.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. **M. le Président** soumet le procès-verbal à l'approbation de l'assemblée. Il est accepté à l'unanimité.

**M. le Président** remercie Madame la Secrétaire pour son travail.

## **2. Communications de la Présidence**

**M. le Président** indique que le Bureau du Conseil - au nom du Bureau et du Conseil communal dans son ensemble - a écrit une lettre de condoléances à Madame Marianne Huguenin, conseillère municipale, suite au décès de son père. Il prie l'assemblée de bien vouloir se lever, afin d'observer un instant de silence.

- ✓ Lecture des résultats des élections au Conseil national et au Conseil des Etats du 9 novembre 2003 (2<sup>ème</sup> tour) et élection complémentaire au Conseil d'Etat (1<sup>er</sup> tour) ; tous les résultats se trouvent annexés en fin de PV.
- ✓ La traditionnelle visite du Préfet de district le 13 novembre s'est très bien passée et tous les documents relatifs au Conseil communal et ses décisions ont été approuvés et contre-signés.
- ✓ La coupe du sapin de Noël s'est déroulée par un temps magnifique et l'ambiance qui y a prévalu était à la hauteur des commentaires que j'ai entendus avant de m'y rendre. Vous pouvez admirer le résultat. Je remercie le ou les décorateurs pour leur excellent travail.
- ✓ Je rappelle encore une fois l'article 40 g) de notre Règlement du Conseil communal, car excepté la Délégation au Conseil intercommunal ORPC, point No 8 de notre ordre du jour, aucun autre délégué n'a présenté son rapport d'activité 2003.
- ✓ Dates à retenir :
  - Passation des pouvoirs aura lieu le mardi 13 janvier 2004.
  - La première séance du Conseil communal aura lieu le jeudi 22 janvier 2004, à 20h15, à la Salle de spectacles.
- ✓ En date du 4 novembre 2003, le Bureau du Conseil communal a reçu une copie du courrier de la commission de gestion adressé à M. Jean-Daniel Leyvraz, secrétaire municipal :

#### **Concerne maintien des observations 4 et 5 de la commission de gestion**

Lors de sa séance du 26 juin 2003, le Conseil communal a décidé à l'unanimité moins 5 abstentions de maintenir les observations 4 et 5 de la commission de gestion portant respectivement sur la confidentialité des votes déposés au Greffe et sur l'instauration de macarons.

Ce sont donc les réponses municipales et non pas les observations qui ont été refusées, contrairement à ce qui est écrit en page 39 du procès-verbal. Même si cette inexactitude n'a pas été relevée à temps, au moment de l'adoption du procès-verbal, la commission de gestion tient à rappeler, pendant que les souvenirs sont encore frais, que ces deux 2 observations ont été maintenues.

Elle reviendra donc sur ces sujets et s'attend, conformément à l'article 107 du règlement du Conseil, à ce que la suite donnée à ces observations soit exposée dans le prochain rapport de gestion de la Municipalité.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire municipal, nos salutations distinguées.

**Signé pour la commission de gestion :** M. Daniel Rohrbach, président de la commission de gestion.

- ✓ Rapport annuel du Corps de police : cette cérémonie aura lieu le jeudi 18 décembre 2003, à 18h00, à la Salle de spectacles de Renens.
- ✓ Le Bureau du Conseil a reçu en date du 18 novembre un courrier de TVRL :

Mesdames et Messieurs,

Vendredi 5 décembre, l'ensemble des télévisions régionales de Suisse romande mettra sur pied un important Téléthon. De vendredi, 19h00, à dimanche 01h00, soit durant trente heures, un seul programme occupera les écrans "privés" romands.

De ce fait, nous nous voyons au regret de devoir déplacer les deux diffusions de la séance de votre Conseil. Celles-ci prendront place dimanche 7, à 09h00 et à 13h30. Il nous semble que cet horaire est aussi adéquat que l'horaire habituel (le vendredi à 22h15 et le samedi à 15h30).

Dans l'espoir que vous comprendrez les motifs impérieux qui nous imposent cette modification de programme, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre haute considération.

**Signé par :** J.-P. Pastori, directeur

- ✓ M. le Président donne lecture d'un courrier de l'Association Suisse pour la Protection de l'enfant - [www.aspe-suisse.ch](http://www.aspe-suisse.ch) ; bulletin de versement et documentation se trouvent auprès du secrétariat du Conseil communal

**M. le Président** informe du dépôt d'une interpellation de Mme A. Bonzon (F.r.). Cet objet sera traité en priorité au point No 11 de l'ordre du jour "Propositions individuelles et divers".

**M. le Président** clôt la discussion, étant donné que la parole n'est pas demandée.

### **3. Communications de la Municipalité**

**Mme A.-M. Depoisier**, syndique, salue très cordialement les membres du Conseil communal et leur souhaite d'excellents débats.

Elle répond à la question de Madame la Conseillère communale Nicolas Haas Torriani à propos du procès du SIE :

Le procès contre des anciens cadres de l'entente intercommunale SIE, à la suite de l'affaire «A» a eu lieu du 21 octobre au 8 novembre 2002. Le jugement a été rendu le 13 décembre 2002. Pour le SIE et les communes, le résultat est positif. Nous avons obtenu des condamnations avec sursis contre les principaux responsables.

Sur le plan civil, le SIE a obtenu la majorité de ses conclusions. Les recours déposés ont tous été rejetés.

C'est un montant de Fr. 1'048'390.55 qui a été récupéré. Les prestations de l'avocat, un fascicule édité à l'occasion de ce procès, des jetons de présence versés pour des présences au procès et de menus frais se montent à Fr 105'977.70.

C'est donc finalement Fr. 942'412.85 qui seront répartis entre les communes selon l'art. 27 de la Convention SIE de 1972 :

|             |         |     |            |
|-------------|---------|-----|------------|
| • Chavannes | 7.97 %  | Fr. | 75'110.30  |
| • Crissier  | 19.11 % | Fr. | 180'095.10 |
| • Ecublens  | 40.69 % | Fr. | 383'467.80 |
| • Renens    | 32.23 % | Fr. | 303'739.65 |

Lors de la séance du 13 novembre dernier, le Conseil d'administration et la commission spéciale, c'est-à-dire les anciennes autorités du SIE, ont entériné cette proposition et mis ainsi un point final à une période difficile pour tous les partenaires et le personnel du SIE.

Cette somme sera comptabilisée comme gain comptable et influencera le résultat des comptes 2003.

Pour plus de détails, les documents relatifs au procès sont à disposition auprès des syndic des communes.

**M. O. Golaz**, conseiller municipal, fait un bref résumé de la réponse écrite suite aux questions posées par Madame la conseillère communale Myriam Romano relatives aux cas de racket dont seraient victimes les écoliers de Renens et aux mesures prises pour lutter contre ce phénomène - cette réponse écrite a été envoyée à chaque conseillère et conseiller.

**M. M. Perreten**, conseiller municipal : Je peux répondre à la question que Monsieur Christinat a posée lors du dernier conseil :

- ♦ Le salaire de la préposée au compostage figure au **compte 450.3011.10**, soit **Fr. 12'900.--**
- ♦ Les charges aux **comptes 450.3030 - 3050 - 3060** pour **Fr. 2'900.--**
- ♦ Le matériel au **compte 450.3114** pour **Fr. 1'000.--**
- ♦ Soit un total de **Fr. 16'800.--**

Ces sommes ont été budgétées avant la décision municipale d'arrêter les composts de quartiers.

**M. le Président** ouvre la discussion.

**M. R. Jaquier** (rad.) confirme les dires de Madame la Syndique concernant le SIE.

**Mme V. Berseth Hadege** (F.r.) souhaite à l'avenir avoir de plus amples détails sur les énoncés du communiqué de la Municipalité.

**Mme A.-M. Depoisier**, syndique, constate que pour les uns il faudrait augmenter l'information de certains points, et pour les autres sur d'autres sujets, le choix est difficile. Elle indique qu'il sera tenu compte de ce souhait dans la mesure du possible dans les prochains communiqués de la Municipalité.

**M. le Président** clôt la discussion, étant donné que la parole n'est plus demandée.

#### **4. Communications éventuelles de la Commission des Finances**

**M. J.-M. Reymond** : Lors de sa dernière séance la commission des finances a examiné et pris position sur les préavis suivants :

## **Préavis 7 – Rénovation des salles de gymnastique de Verdeaux**

Le décompte final de ce préavis laisse apparaître une bonne surprise. En effet, sur un montant total de Fr. 520'000.-, une économie de Fr. 31'651.55 est réalisée, malgré les vœux de la commission du dit préavis, qui demandait quelques travaux supplémentaires.

## **5. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales**

**M. B. Saugy**, président de la CARIC : En date du 2 décembre 2003, la CARIC s'est réunie. Etaient présent(s) : Madame Nicole Haas Torriani, Messieurs Jean-François Clément, Hubert Desboeufs, Roland Divorne, Alexandre Goedecke, Bernard Saugy.  
Est excusée : Madame Antoinette Schaffner. La CARIC a traité des points suivants :

### ➤ **Assainissement, budget Mèbre et Sorge et STEP**

En 2003, la CARIC a souhaité être informée des conventions en cours et s'assurer que les taxes prélevées par Lausanne pour l'épuration, puis remises à Renens pour payer à Lausanne sa contribution pour la STEP n'étaient pas soumises plusieurs fois à la TVA. La Municipalité nous a remis un épais dossier extrait des multiples transactions intercommunales et nous l'en remercions.

Les principales conventions datent de 1966 à 1968.

- Convention pour le transit de l'effluent des communes amont à travers Renens et les communes aval.
- Convention pour refaire le collecteur de la jonction Mèbre et Sorge à la STEP.
- Convention de l'association intercommunale avec Lausanne pour le traitement des eaux et des boues.

La répartition des frais n'est plus en fonction des habitants théoriques, mais en fonction de l'eau potable consommée. Cette décision inspirée par le principe du pollueur payeur est à la base des discussions sur les réductions de taxe pour les utilisateurs d'eau potable qui ne restituent pas l'eau à la STEP, comme les horticulteurs en particulier.

En 1981, la taxe de transit de Fr. 6.- par habitant théorique est transformée en une participation de 5 centimes par m<sup>3</sup> indexable. Et nous voulons croire qu'elle couvre tous les coûts induits comme le souhaitait M. Perreten en 1994

Une nouvelle vague de conventions passe entre 1994 et 1996.

- Règlement de Renens basé sur le PALT plan directeur aujourd'hui dépassé.
- Nouvelle convention pour déléguer la gestion de la STEP à Lausanne avec une commission technique qui rapporte à la commission intercommunale.
- Nouveau traitement des boues.

Lors des discussions à Renens, M. Perreten rappelle la faiblesse d'un contrôle par une commission de non-spécialistes. La récente clôture de l'affaire A au SIE et les réserves fréquemment exprimées sur la gestion des associations intercommunales nous conduisent à chercher une solution. Une réaction possible consisterait à faire une évaluation technique, que des conseillers de milice, ne peuvent faire, chaque 7 ans ou chaque 12 ans pour s'assurer que les normes de gestion sont compatibles avec celles que le conseil impose à ses services. La CARIC s'il y a intérêt à le faire pourra se pencher sur ce problème en 2004. Ces

informations ont permis de se convaincre qu'il n'y a pas de double imposition TVA et que, bien que très complexe ce dossier est bien géré.

➤ **Répartition des bénéfices sur la distribution d'eau potable**

A la suite des séances d'information qui ont convaincu la commission d'une très bonne gestion de la distribution de l'eau par Lausanne, la CARIC a relevé que la délégation de cette tâche à Lausanne fait que les communes partenaires sont informées de la gestion du service, mais ne participent pas aux décisions ni aux éventuels bénéfices.

La CARIC invite la Municipalité à proposer à Eau Service une fois les charges directes et indirectes décomptées et les réserves pour les imprévus et les investissements prévisibles comptabilisées de constituer un fonds sur lequel les partenaires pourraient avoir un droit de regard ou de faire bénéficier les communes d'une part du résultat éventuel d'exploitation.

**Proposition de thèmes intercommunaux pour 2004**

Pour l'année 2004, la CARIC souhaite suivre de plus près l'interaction entre le plan directeur cantonal, le plan directeur de Renens et sa mise en œuvre, le schéma directeur de l'ouest et les projets d'agglomération.

Elle se propose de reprendre, après la bascule EtaCom, l'analyse des règles de collaboration scolaire intercommunale et les projets de construction scolaires

**M. Le Président** ouvre la discussion.

**M. M. Perreten**, conseiller municipal : J'aimerais répondre à M. Bernard Saugy. J'ai pris bonne note de ses suggestions. Il est vrai que dans Eau Service un audit de temps en temps serait une très bonne formule ; quant à la répartition des bénéfices, j'en reparlerai à la prochaine séance à laquelle j'assisterai.

Par contre, comme vous l'avez mentionné à la STEP, il y a une commission de contrôle ou consultative et à Eau Service, je vous l'ai annoncé à la dernière séance, un règlement sera mis en place à partir de 2004.

**6. Election de 5 membres à la Commission spéciale SIE (COSPE)  
pour l'année 2004**

Nomination tacite de 5 membres (selon convention de législature, 1 membre par groupement politique) :

- ♦ Du groupe Fourmi rouge : Mme Suzanne Sisto-Zoller
- ♦ Du groupe socialiste : Mme Rose-Marie Prêtre
- ♦ Du groupe Arc-en-Ciel : M. Bernard Saugy
- ♦ Du groupe radical : M. René Jaquier
- ♦ Du groupe libéral : M. Jean-Marc Dupuis



## **7. Budgets de la Commune - 2004 :**

- a) **de l'Organisme intercommunal Mèbre-Sorge.**
  - b) **de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy.**
  - c) **de la Commune de Renens.**
- Rapport de la Commission des finances.**

**M. Jean-Marc Reymond**, président de la commission des finances, indique quelques modifications au point "Sécurité sociale" (page 5 du rapport de la commission des finances) :

**713 Crèches** : Le Tournesol est une crèche permettant l'accueil de 18 enfants, ce poste comprend également la couverture des subventions accordées pour les enfants renanais accueillis dans d'autres structures (compte 713.3901) le Myosotis pour Fr. 70'000.--, le Petit Câlin pour Fr. 55'000.-- et l'Agela (crèche pour les enfants de langue espagnole) pour Fr. 20'000.--. La participation des parents pour le Tournesol couvre presque 30 % des coûts, tandis que pour le Myosotis, elle est de 34 %. Les participations des parents pour les deux autres structures sont encaissées directement par celles-ci.

**714 Accueil familial de jour** : le compte 714.3131 "Frais liés à l'activité" comprend les Fr. 2.-- que touche une mère d'accueil par heure pour les menus frais (boisson, goûter) ce montant n'est pas soumis à l'AVS ni aux impôts.

Le compte 714.3901 "Imputations de personnel" représente les frais de salaire des différents intervenants dans la gestion du secteur des mères d'accueil, soit secrétariat et direction du service, service du personnel et bourse communale.

**740.3655.02** Subventions exceptionnelles pour habitation à loyers modérés Fr. 20'000.--, il s'agit de la célèbre Si Bleu Léman, où la commune s'est engagée à payer ces Fr. 20'000.-- jusqu'en 2007 pour la reconstitution du fonds de régulation des loyers de la Rue du Lac 18.

**M. le Président** précise la procédure à suivre concernant l'étude des budgets de la Commune.

- ✓ Discussion sur la présentation
- ✓ Points a) et b) discussions générales par objet.
- ✓ Point c) budget de la Commune de Renens : chacun pourra intervenir dans les points suivants : dicastère par dicastère, la parole sera accordée sur demande pour vos remarques ou amendements, lesquels seront signés et déposés par écrit devant moi. Budget, afin de modifier éventuellement les chiffres indiqués, pour le moins d'en avoir connaissance – Tableaux divers – Plan des investissements.
- ✓ J'ouvrirai une dernière discussion générale, nous voterons les éventuels amendements, ceci toujours dans l'ordre 'dicastère par dicastère', lecture et votation des conclusions (amendées).

**M. G. Stöckli** (soc.) : Je tiens à m'exprimer en tant qu'unique membre de la Commission des finances à avoir accepté le budget communal 2004, et à vous dire ma totale incompréhension quant à la position adoptée par mes collègues de ladite commission lors du vote final.

Comment imaginer en effet qu'au terme de l'examen approfondi du document qui est entre vos mains, on puisse refuser ce budget ou s'abstenir de prendre position, alors même qu'aucun des commissaires n'a été en mesure de mettre le doigt sur une quelconque irrégularité ou incongruité. J'en veux pour preuve l'absence de toute proposition, de tout amendement, du moindre vœu figurant dans le rapport de la commission.

Au contraire, chacun d'entre nous a dû reconnaître que le projet était parfaitement raisonnable, que les économies qui y avaient été introduites étaient judicieuses, bien équilibrées et qu'elles touchaient tous les secteurs pour lesquels la Municipalité bénéficiait d'une marge de manœuvre.

Mieux encore, tous les membres de la Commission des finances ont reconnu que le déficit budgétaire de 2,8 millions de francs prévu pour 2004 était essentiellement influencé par les reports de charges du canton sur les communes. D'aucuns ont également admis qu'il n'y avait guère d'espoir de l'améliorer si ce n'est en renonçant à certains investissements ou en imaginant de nouvelles recettes. Voilà pour le discours, mais de propositions concrètes : aucune !

La logique voudrait donc qu'à partir du moment où l'on réalise qu'il n'est pas possible d'améliorer l'équilibre d'un budget sans procéder à des coupes sauvages que même les représentants de la droite n'osent pas proposer, la logique, disais-je, voudrait que l'on reconnaisse le bon travail accompli par la Municipalité en acceptant ce budget.

Or ce n'est pas ce que propose la majorité de la commission des finances... Et pourquoi cela ? Pour des raisons de principe, déclare-t-on sur la droite. Il n'est pas concevable, déclare-t-elle, d'approuver une nouvelle fois un budget déficitaire. Quant aux représentants de la gauche ultime, leur abstention, non motivée, n'est guère plus compréhensible à mes yeux.

Alors, chers collègues bourgeois, je vous fais part de ma profonde perplexité face à une position qui consiste à dire : « Je ne voterai pas ce budget parce qu'il est déficitaire » alors que dans le même élan vous lancez un référendum visant à priver la commune de près d'un million de recettes. Curieux paradoxe, ne trouvez-vous pas ?

Je veux croire malgré tout qu'il se trouvera dans cette salle une majorité d'hommes et de femmes responsables pour soutenir un projet de budget qui est le meilleur que l'on pouvait présenter dans les conditions actuelles. Merci de votre attention.

**Mme D. Pittet (F.r.) :** Je ne sais pas si comme moi vous buviez un café en mangeant un croissant ce dernier mardi matin en lisant la page 27 du quotidien "24Heures". Un petit article qui titrait « Chavannes s'en sort » était là pour me (nous, vous) rappeler que cette commune, aux caractéristiques assez proches de la nôtre, avait dû, pour éviter son démembrement ou une fusion, prendre de sévères mesures d'austérité ; par contre, il oubliait juste de dire qu'elle avait aussi été contrainte d'augmenter les rentrées fiscales en passant de 112 à 122 points d'impôts.

Mon croissant en travers de la gorge je me suis mise très intérieurement à vitupérer contre les inconséquents conseillers communaux renanais qui ont lancé le référendum contre l'arrêté d'imposition, marquant par là que quand une commune est dans les chiffres rouges, ça doit venir de la couleur de la majorité au pouvoir, et que la seule solution pour la tirer de là c'est de diminuer encore ses rentrées fiscales. Mon raccourci est certes saisissant, mais la pierre philosophale qui transforme déficit en ressources n'existant pas je ne vois pas très bien comment expliquer leur intention.

La Municipalité ayant déjà pris toute une série de mesures de renoncements que j'ai déjà déplorées en son temps et qui touchent la jeunesse, le centre de la ville et le développement durable, j'ose espérer que les inconséquents conseillers communaux ne vont pas continuer ce soir à élaguer ce budget déjà bien taillé. Je ne vois aucune machette sur leurs tables, c'est peut-être le signe qu'on ne va pas encore augmenter les coupes sombres et que notre ville ne se transformera pas en désert social. Merci à ceux qui sachant se nourrir d'images plutôt que de croissants auront compris mon message.

**M. J.-F. Clément** (soc.) : Le groupe Socialiste soutient le budget tel que présenté par la Municipalité. Le thème des finances de notre commune a fait l'objet, de la part de la Municipalité, d'informations régulières et précises. Une démarche participative a été proposée, aux groupes politiques. Aucune solution miracle n'a été trouvée.

Le mécanisme Etacom et ses conséquences ont fait l'objet d'une présentation récemment à tous les conseillers. Les Municipaux et chefs de service ont réalisé un budget extrêmement serré et ont opéré des réductions dans de nombreux postes. Des choix difficiles, voire douloureux, ont été effectués.

Les spécialistes de la Commission des finances n'ont apporté aucun élément concret. Des projets adaptés et nécessaires à notre commune ont été reportés, tels révision du statut du personnel, engagement d'un éducateur de rue. En raison de ces efforts, le budget de fonctionnement est proche de l'équilibre. Cependant, la situation financière reste préoccupante.

Au travers de ce budget 2004, la Municipalité démontre une attitude responsable et cohérente, la seule, peut être, qui nous évitera de connaître le sort peu enviable, au plan financier, d'une commune voisine.

Le groupe "socialiste" entend lui aussi avoir une attitude responsable et cohérente. Nous soutenons donc ce budget tel que présenté. Nous nous opposerons donc à des diminutions de revenus et à des augmentations de charge.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

#### **a) Budget de l'Organisme intercommunal Mère-Sorge**

**M. le Président** ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée ; ce budget est soumis au vote, après avoir passé en revue les budgets communaux.

**Il est accepté à l'unanimité.**

#### **b) Budget de la STEP**

**M. le Président** ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée ; ce budget est soumis au vote, après avoir passé en revue les budgets communaux.

**Il est accepté à l'unanimité.**

#### **c) Budget de la Commune de Renens**

**M. le Président** ouvre la discussion et passe en revue le Budget 2003, dicastère par dicastère, soit :

✓ Page 3 - 11 Préambule

**M. J.-P. Leyvraz** (F.r.) : En page 4 à la fin du paragraphe 1.1, on nous dit en termes diplomatiques, mais néanmoins clairs qu'on va établir un inventaire des immeubles et terrains du patrimoine financier en vue d'une réflexion sur d'éventuelles ventes.

J'aimerais savoir pourquoi on cherche à systématiser à ce point les ventes de notre patrimoine. Est-ce que nos immeubles peuvent rapporter, oui ou non ? Si la réponse est oui, pourquoi les lâcher ? Et si c'est non, qui va vouloir nous les acheter ?

**Mme A.-M. Depoisier**, syndique : Un embryon de réponse : c'est une volonté exprimée, l'étude n'est pas encore commencée. J'aimerais juste rappeler que depuis un bon nombre d'années la commune achète une parcelle pour des raisons bien précises, c'est soit pour avoir un pied dans un plan de quartier à venir, pour l'éventuel agrandissement d'une route, d'un trottoir, d'un giratoire, d'une place soit pour la construction de bâtiments scolaires ; bref pour des utilisations bien précises.

On se rend compte maintenant qu'un certain nombre de parcelles ou bâtiments qui ont été acquis n'ont finalement pas ces raisons-là. C'est pourquoi, la Municipalité se propose de faire une étude, mais pour l'instant il n'est pas question de vendre tout ce que l'on possède.

**M. J.-P. Leyvraz** (F.r.) remercie Madame la Syndique de sa réponse et nous jugerons de cas en cas

✓ Page 14 - 27 Administration générale

✓ Page 28 - 35 Finances

**M. J.-P. Rouyet** (F.r.) : Sous compte No 222.4242 : gains comptables sur les immeubles du patrimoine financier et compte No 233.3330 : amortissement du découvert (pages 32-34)

Mon intervention concerne La parcelle "En Belle Vue" dont la Municipalité semble s'être déjà débarrassée pour un montant indicatif de Fr. 8'000'000.--, selon ce qu'on lit à la page 32 du budget au compte No 222.4242. Cette intention déplaît profondément à notre groupe "la Fourmi Rouge" sur la forme comme sur le fond.

Sur la forme d'abord, car la parcelle semble déjà être promise, vendue dans le budget avant même que notre Conseil ait eu l'occasion d'en discuter dans le cadre d'un préavis.

Sur le fond ensuite, car la Municipalité manifeste une intention de tailler encore dans le peu de patrimoine qui nous reste en matière de terrains communaux. L'on se plaint souvent du peu de marge de manœuvre que la commune possède du fait qu'elle n'est pas propriétaire du terrain dans tel ou tel dossier, par exemple pour créer un parc public ou même, tout simplement, pour placer un édicule de voirie ou un transformateur de quartier.

Dans le cas de la parcelle "En Belle Vue", la meilleure solution est peut-être de ne pas vendre la parcelle, mais d'en rester propriétaire et d'accorder un droit de superficie. Certes, l'intention d'amortir la dette communale est louable, mais financièrement parlant, la solution du droit de superficie présente également des avantages certains : des rentrées régulières permettant aussi d'assainir les comptes sur un long terme.

En conséquence, notre groupe vous invite à attendre que le débat de fond relatif à l'aménagement de cette parcelle ait lieu et propose l'amendement suivant au budget 2004 :

- Suppression du revenu de Fr. 8'000'000.-- au compte 22.4242 : gains comptables sur les immeubles du patrimoine financier,

- Suppression de la charge correspondante de Fr. 8'000'000.-- au compte 233.3330 : amortissement du découvert.

**Mme A.-M. Depoisier**, syndique désire expliquer quelles sont les intentions et peut-être aussi les obligations de la Municipalité. Cette magnifique parcelle qui est bien située, la Municipalité depuis plusieurs législatures s'est toujours promis de la garder jusqu'à ce qu'elle ait un bon projet intéressants soit proposé à la Municipalité. On a deux intentions en mettant en route cette opération. La première c'est de donner un bol d'air à nos finances communales de telle sorte que l'on puisse amortir le découvert et ainsi avoir moins d'emprunts. J'irais même jusqu'à dire que ce n'est pas seulement louable, c'est nécessaire. Vous savez tous que l'année prochaine nous avons trois emprunts importants à renouveler et les premières discussions que nous avons eues avec les banques n'étaient pas terriblement encourageantes. Je crois que le fait de pouvoir montrer que nous prenons des mesures et que nous cherchons à diminuer notre découvert fait que l'une des réponses que nous avons reçue dernièrement est déjà sur un bon chemin par rapport au renouvellement des emprunts.

La deuxième est une intention beaucoup plus pérenne, c'est la suite de notre programme de législature qui veut diversifier la population de la commune. Nous pensons que sur cette parcelle nous pourrions avoir un certain nombre de bons contribuables qui contribueraient à améliorer nos recettes et permettraient la poursuite d'une action culturelles et sociale, scolaires etc...

Voilà pourquoi l'opération a été lancée. Maintenant pourquoi au budget justement pour que nos pourvoyeurs de fonds "nos financeurs" sachent quelles sont réellement nos intentions et que nous ne disons pas des choses en l'air sans les inscrire quelque part. Voilà pourquoi le montant de Fr. 8'000'000.-- est dans le budget.

Je dois donc vous dire que la Municipalité vous prie de bien vouloir les y laisser, car sans quoi je pense que là nous aurons quelques problèmes.

**M. J.-J. Ambresin**, conseiller municipal : Permettez-moi de revenir sur quelque chose qui a déjà été dit, mais en précisant que vous lisez à la page suivante «Amortissement du découvert». Nous avons donc là une opération comptable et non financière. Si nous avons fait figurer ces huit millions au budget, c'est pour la raison qu'a indiquée Madame la Syndique par rapport aux banques, mais aussi par rapport au Conseil, car ce n'est un secret pour personne que cette opération est en discussion informelle depuis longtemps. Si nous n'avions pas fait figurer cette somme, il se serait certainement un conseiller pour dire à la Municipalité : «Nous avons entendu que vous étiez en tractation, etc, pourquoi n'y a-t-il rien au budget ? ».

C'est donc par souci de transparence aussi vis-à-vis du Conseil communal que la Municipalité a fait figurer cette somme à la page 32 et à la suivante.

Je répète également que ces 8 millions sont une somme indicative et nous espérons que la transaction finale débouchera sur un apport plus grand encore, mais nous n'allons pas brûler les étapes !

Quant au droit de superficie, je suis tout à fait d'accord qu'en principe, les pouvoirs publics devraient pouvoir maîtriser le sol. Dans le cas présent, je ne sais pas à combien serait calculé le droit de superficie, mais je prendrai en référence ce qui se fait actuellement avec la SCHR (société coopérative d'habitation) et Renens/Pierrettes : on se trouve à env. Fr. 5.--. Soyons généreux multiplions par 2 ou par 4, mais même dans ce cas-là c'est une affaire de Fr. 200'000.--, 300'000.--, somme qui serait noyée dans la masse du budget de fonctionnement. Même si nous sommes d'accord sur le fond, qu'il vaudrait mieux ne pas se défaire du patrimoine, notre situation est telle qu'à un moment donné il faut avoir le courage de prendre certaines décisions, même si on peut le regretter. Mais le bénéfice de l'opération justifie cette mesure d'autant plus, comme l'a dit Madame la Syndique, il ne s'agit pas de brader ce terrain. Et à ce propos, il ne faut pas employer le terme "se débarrasser", au contraire nous essayons de valoriser cette parcelle et nous avons bon espoir d'y parvenir.

Je vous prie donc, au nom de la Municipalité, d'en rester au statu quo.

**M. F. Delaquis (soc.) :** Je vous propose de refuser cet amendement, ce n'est pas une bonne solution, c'est un très mauvais signe donné à nos bailleurs de fonds que d'enlever ce montant du budget. La Municipalité propose la transparence. Ces 8 millions, elle ne les a pas déjà utilisés dans le budget de fonctionnement, c'est très important. Ils seront portés en déduction du découvert en cas de vente.

Nous pourrions avoir un débat politique à ce sujet, car vous le savez comme moi que toute vente de parcelle est liée à un dépôt de préavis.

Si effectivement à ce moment-là, la solution du droit de superficie est la meilleure, nos investisseurs en seront contents, car nous leur démontrerons un rendement et un patrimoine intact.

En donnant un très mauvais signe à nos investisseurs et aux banques, on court le risque de le payer et de payer plus cher nos emprunts au moment où ce soir, je vous le rappelle, nous déposons un préavis. Cela serait un autogol que l'on marquerait en acceptant cet amendement, c'est pourquoi je vous propose de le refuser.

**M. J.-P. Rouyet (F.r.) :** Je remercie la Municipalité des explications fournies ; si je comprends bien cela veut dire que d'un côté on veut donner un signe aux banquiers par le budget et de l'autre côté, on restreint d'avance la liberté de manœuvre de la commission qui étudiera ces objets. Pour cette raison, nous maintenons l'amendement proposé.

**Mme S. Sisto-Zoller (F.r.) :** Ce n'est naturellement pas la transparence qui est critiquée, mais c'est le principe de céder - que l'on nous explique - à la pression des banques. On nous dit si on ne réalise pas un terrain, si on ne fait pas rentrer ces 8 millions, les banques ne renouvelleront pas nos crédits. Ce qui me gêne beaucoup, c'est de devoir travailler sous la pression des banques et pas avec nos points de vue : qu'est-ce qui est le mieux pour les habitants ...

C'est pour cela qu'il faut maintenir cet amendement et je vous demande de le soutenir, parce que nous sommes en train d'essayer de travailler pour les habitants et non pas pour faire plaisir à nos banques.

**M. J.-J. Ambresin,** conseiller municipal : Autant que Madame Sisto-Zoller et je pense la majorité, pour ne pas dire la totalité d'entre vous, nous ne sommes pas du tout enthousiasmés à l'idée d'avoir à passer sous les fourches caudines des banques.

Le problème est que nous vivons dans un système qu'on peut déplorer et qu'on aimerait peut-être changer pour certains. Mais pour l'instant nous sommes dans ce système et nous devons nous adresser à des prêteurs qui eux - malheureusement - tiennent le couteau par le manche et ce sont eux qui décident de compter 1/4 ou 1/8 de % supplémentaire.

Le moment venu, la commission qui discutera du préavis de cette vente, qu'on appellera "éventuelle", même si c'est l'intention de la Municipalité, aura toute latitude de discuter et même d'être d'un avis différent. La Municipalité propose et le conseil dispose. Mais pour l'instant, car il faut aussi parler "chiffres", je donne un argument qui vient à l'appui de la position de la Municipalité. Pour un montant de Fr. 8'000'000.-- à 4 %, ce qui est notre taux d'intérêt moyen (vous me direz qu'aujourd'hui on emprunte un peu en-dessous, mais dans ce genre de situation, on prend toujours le taux moyen qui est de 3,96 % et que j'arrondis à 4 %), nous obtenons Fr. 320'000.-- d'intérêt et 15'000 m<sup>2</sup>, même à Fr. 20.--/m<sup>2</sup>, rapportent Fr. 300'000.--. Donc jusqu'à maintenant c'est une opération blanche. Je pourrais même dire qu'il vaut mieux vendre, car on perd Fr. 20'000.--, mais on n'ira pas jusque-là !

Jusqu'à maintenant, les éléments disons objectifs, cartésiens, montrent que ce n'est pas une mauvaise proposition et je répète le Conseil aura tout loisir d'en discuter lorsque nous aurons tous les détails.

- ✓ Page 36 - 45 Domaines et bâtiments
- ✓ Page 46 - 57 Travaux

- ✓ Page 58 - 77 Instruction publique et cultes

**Mme B. Forestier** (lib.) : Voilà bientôt 32 ans que j'enseigne comme maîtresse enfantine et que je suis employée de l'Etat de Vaud.

Mes collègues, qui enseignent au primaire et au secondaire, sont tous comme moi employés de l'Etat de Vaud.

Il est à relever que les enseignants de Renens participent pleinement à la vie de la cité et je citerai ici quelques activités : le cortège de la Fête des Ecoles, les participations à la Fête du 700<sup>ème</sup>, aux Fêtes multiculturelles, au festival de Théâtre en herbe, aux chantées dans des EMS et pour le Noël des personnes âgées, aux fêtes de collèges, aux spectacles à la salle de spectacles et j'en oublie certainement. Les enseignants s'investissent à fond dans ces manifestations et de ce fait intègrent nos élèves dans la vie de Renens.

J'estime donc que nous faisons partie intégrante de Renens de par nos activités. De ce fait, la Commune avait jusqu'à ce jour marqué sa reconnaissance envers les enseignants par une prime pour 20 ou 30 ans de services. Or, dans ce budget et peut-être sous couvert d'EtaCom, mais indiquées comme mesure d'économie, ces primes sont, comme mentionnées à la page 63, supprimées ainsi que celles pour la retraite. Imaginez que les enseignants ne travaillent plus que pour l'Etat et ne participent plus aux activités de la Commune...cela serait fort dommage.

**Amendement** (page 62) :

En conclusion, je demande que l'on remette la somme de **Fr. 14'000.-- au point No 511.3099 en lieu de Fr. 5'500.--**.

**Mme Y. Zurcher** (AeC) : Intervention lue au nom de l'APER par Yvonne Zürcher au conseil communal de Renens

Quoi? Tu enseignes à Renens? Tu dois être masochiste.

Tu enseignes à Renens? Et ... ça va?

Tu vas en stage à Renens? Pas de chance.

Combien de fois n'avons-nous entendu ces remarques pleines de commisération pour les pauvres membres d'un corps enseignant dont on se demandait quelle mauvaise action ils avaient commise pour se retrouver dans cette horrible banlieue où l'on court tant de risques. Or nous le savons tous, ce ne sont que des clichés, qui bien que datant déjà d'il y a longtemps, continuent à donner à notre ville une réputation totalement imméritée.

La réalité se révèle plutôt flatteuse. Renens peut de bon droit revendiquer le titre de champion de l'intégration.

L'école joue un rôle primordial dans ce processus d'intégration, à l'heure où l'on ne parle que de la violence des jeunes, et, le thème est à la mode, surtout de celle des jeunes étrangers.

On connaît deux antidotes au développement de la violence chez les jeunes.

Pour commencer, la cohésion du groupe d'adultes confrontés aux jeunes dans les écoles est primordiale. Elle se mesure à la volonté affirmée par tous, politiques, directeurs, enseignants, concierges, d'accueillir sans distinction tous les élèves qui se présentent, quelle que soit leur origine. Mais on la trouve également dans l'application de règles communes, qui permettent à la grande majorité de nos élèves de trouver un cadre rassurant et formateur. Si des divergences pédagogiques peuvent nous opposer, nous sommes tous d'accord pour affirmer qu'à Renens, les élèves doivent obéir à des règles de conduite.

Cette cohésion ne doit rien au hasard. Elle s'est forgée autour d'un très gros noyau d'enseignants fidèles à Renens depuis fort longtemps. Un grand nombre d'entre eux étaient présents lors de la construction du collège du Léman en 1973-1974 et ont littéralement fait ce collège.

Le second remède à la violence est le développement du sentiment d'appartenance. Nos élèves doivent pouvoir être heureux de faire leurs classes à Renens, d'y faire du sport, d'y créer un journal, de participer à un spectacle ou à une exposition, de faire partie d'un chœur ou d'aller skier à Ondallaz. Ils doivent en tirer une fierté légitime, notamment perceptible lors de la récente fête interculturelle, ou lors de la dernière cérémonie des promotions.

Toutes les activités que je viens de citer sont possibles à Renens, grâce à l'aide de la commune, mais grâce aussi à l'engagement de beaucoup d'enseignants. Ces derniers également ont besoin de ressentir une forte appartenance.

A la question "Où enseignes-tu ?", il y a gros à parier que nous ne répondrons jamais: "A l'état de Vaud", malgré ETACOM. Non, mais pourrons-nous toujours répondre fièrement : "J'enseigne à Renens, et j'y suis bien."

Nos deux forces sont donc notre fidélité et le lien très solide que nous ressentons pour notre commune.

Et voilà que nous apprenons une drôle de nouvelle. Comme nous ne faisons plus partie des employés communaux (merci ETACOM), et que nous comptons dans nos rangs trop de gens fidèles, on va tout simplement supprimer la prime de fidélité accordée à ceux d'entre nous qui ont passé 20 ou 30 ans dans la commune. Pour mémoire, 30 ans de service en 2004 signifie qu'on a commencé en 1974, hé oui, à la construction du collège du Léman!

Ce n'est pas une question d'argent, mais cette décision, qui n'existe heureusement à ce jour que sous forme de projet, a une valeur symbolique énorme.

Nous n'appartenons plus à Renens? Nous sommes trop fidèles?

Il nous reste à espérer, pour nos élèves, pour nos collègues, pour notre commune, que les enseignants ne s'approprient pas ces deux nouveaux principes. Les conséquences en seraient fortement dommageables.

Tu enseignes où toi? A l'Etat de Vaud. Depuis longtemps? Non je change tous les cinq ans.

**M. O. Golaz**, conseiller municipal : Mesdames Forestier et Zurcher, je comprends très bien votre réaction, votre déception et votre intervention. Effectivement, la décision prise par la Municipalité est une décision impopulaire. Elle n'a pas été facile à prendre, puisqu'elle touche tout ou partie du personnel enseignant. Effectivement le travail réalisé par les enseignants est un travail reconnu de tous ici. Votre activité n'est pas de tout repos, encore plus aujourd'hui qu'hier, les élèves vous demandent certainement plus d'énergie qu'avant, que ce soit sur le plan pédagogique et surtout sur le plan éducatif. Votre engagement auprès de la Commune est également modèle et l'on sait l'investissement que vous consentez lors des diverses manifestations mises sur pied par la commune (fête interculturelle), il est vérifiable aussi lors de la fête des écoles et pour toutes autres actions menées par Ecole.

Toutefois, le passage total d'Ecole à EtaCom à partir de 2004 a sans doute aussi changé la donne. Je vous rappellerai, pour mémoire, que d'autres services ont subi le même sort. Exemple le CSR (Centre Social régional), l'ORP et l'OROSP, qui depuis quelques années ont fait le passage de la Commune à l'Etat, dont le personnel, depuis lors, n'a pas touché de prime de fidélité communale.



Sans oublier le personnel administratif lié à Ecole, pour qui le transfert "Commune Etat" sera effectif courant 2004.

Il est vrai que des disparités en terme de fidélité existent entre les communes de l'Ouest. Il y a les communes généreuses, comme Ecublens et St-Sulpice, d'autres le sont moins, exemple Bussigny, Chavannes et Crissier. Cela va d'un Vreneli en or pour 10, 15, 20, 25 et 30 ans de services d'une valeur de Fr. 100.— à des primes progressives ne dépassant pas Fr. 700.— à 30 ans. D'autre part, Prilly n'offre que quelques bouteilles de vin, tout comme Aigle qui pratique de la même manière. Sans parler de Lausanne qui va supprimer complètement les primes de fidélité au personnel enseignant.

Il faut savoir aussi que la Commune de Renens n'a pas supprimé totalement ses primes de fidélité, puisqu'un geste tangible de reconnaissance sera toujours fait au personnel enseignant, puisque ceux-ci toucheront tout de même Fr. 500.— pour 20 et 30 ans d'activité, tout ceci agrémenté d'un repas pris avec les jubilaires enseignants.

Je rajouterai aussi pour la bonne compréhension de tous, qu'un repas bis annuel est offert par la Commune pour tout le corps enseignant (primaire et secondaire) et que ce repas représente aussi une certaine forme de reconnaissance.

J'invite donc le Conseil communal à refuser l'amendement présenté et de ne pas rétablir les primes de fidélité telles qu'elles étaient par le passé.

**Mme Y. Zurcher (AeC) :** Maintenant, je tiens à apporter quelques considérations personnelles à ce sujet. Ce que j'ai trouvé le plus choquant dans cette décision, c'est que ce n'est qu'en feuilletant le budget que j'ai eu connaissance de cette suppression. La Municipalité n'aurait-elle pas pu prendre contact avec l'APER pour expliquer le pourquoi de cette décision ? Avez-vous pensé une seconde que les enseignants pouvaient considérer cette décision comme un mépris de leur engagement pour la Commune ? Car hier encore, vous félicitez les enseignants qui avaient 20 et 30 ans de service par leur fidélité et leur travail, bien qu'ils soient déjà rémunérés en totalité par l'Etat de Vaud. Le manque de communication et d'ouverture de votre part est à l'origine de notre mauvaise humeur.

Aujourd'hui, il y a une nouvelle donne, l'Etat de Vaud devient notre seul employeur et en toute logique "plus de prime", c'est plus clair pour chacun ! Pour les enseignants, Renens n'est alors plus que leur lieu de travail. Dommage.

**M. O. Golaz,** conseiller municipal : Je comprends encore une fois Madame Zurcher, mais je n'aime pas le terme de divorce, je crois que ce n'est jamais bon ; effectivement, je ne le voyait pas comme ça, je pensais quand même qu'au moins il y avait un petit geste qui était fait par la commune, c'est vrai pas grand, il est fait d'après les moyens que la Commune a aussi. Et je comprends, mais j'estime qu'un divorce tel que vous le présentez c'est presque un peu regrettable, c'est presque aussi un peu du chantage !

**Mme D. Pittet (F.r.) :** Personnellement, je n'aurai jamais 30 ans de service comme enseignante à la Commune de Renens, à moins que Monsieur Pascal Couchepin arrive à ses fins... mais j'ai envie de dire que finalement cet argent ... on gagne bien notre vie, on est toujours en vacances...

Vous avez dans cette Commune 100 enseignants dans le primaire et une centaine dans le secondaire qui sont toute une kirielle de mini-éducateurs de rue, toujours sur la brèche, intervenant à droite et à gauche parce que l'on connaît les gamins. Au mois de juin, par exemple, avec un magnifique lumbago, j'ai séparé une dizaine de gamines qui se cassaient la figure les unes les autres... j'ai fait ça avec beaucoup de plaisir je vous assure, mais s'il n'y a plus de reconnaissance de la part de la Commune, j'aurai beaucoup plus de facilité à vivre ma vie d'enseignante à Renens, parce que je fermerai les yeux, j'avancerai dans la rue, "poker face" faisant mine de ne rien voir de ce qui se passe autour de moi. Finalement cela risque d'arranger ma santé, mais pas les affaires, ni la vie sociale et de la Commune.

Vous avez ressenti ces interventions comme du chantage, mais je crois qu'il faut réfléchir au rôle important que les enseignants jouent pas seulement dans leur classe, mais dans le lien social...

Voilà un dernier argument que je voulais amener qui n'a pas trait à l'aspect financier du problème. Si vous avez le sentiment que les enseignants n'ont pas envie d'avoir le contact, il faudra le rétablir et y réfléchir sérieusement.

- ✓ Page 78 - 87 Police
- ✓ Page 88 - 95 Sécurité sociale
- ✓ Page 96 Récapitulation des charges et revenus par direction
- ✓ Page 98 - 99 Tableau des charges et revenus par direction
- ✓ Page 100 Tableau des charges par nature
- ✓ Page 101 Tableau des revenus par nature
- ✓ Page 102 - 103 Tableau des charges par nature et par direction
- ✓ Page 104 - 105 Tableau des revenus par nature et par direction
- ✓ Page 106 Tableau résumé des investissements
- ✓ Page 107 - 111 Tableau des investissements par direction
- ✓ Page 112 - 116 Tableau des investissements par nature

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** soumet les amendements au vote :

- ✓ Amendement - dicastère "Finances"
- Suppression du revenu de Fr. 8'000'000.-- au compte 22.4242 : gains comptables sur les immeubles du patrimoine financier,
- Suppression de la charge correspondante de Fr. 8'000'000.-- au compte 233.3330 : amortissement du découvert.

**Soumis au vote, cet amendement est refusé à une large majorité**

**Remarque :**

**M. E. Roscigno** (soc.) rappelle l'article 97 du Règlement du Conseil communal - Amendement au budget : "Les amendements au budget comportant la création d'un poste nouveau ou la majoration de plus de 10 % d'un poste existant dans la mesure où cette majoration excède Fr. 5'000.-, ne peuvent être adoptés avant que la Municipalité et la commission des finances se soient prononcées. Ces déterminations peuvent intervenir séance tenante".

Une courte interruption de séance permet à la commission des finances de se concerter ; après quelques minutes, la commission des finances indique qu'elle garde le statu quo.

- ✓ Amendement - dicastère "Instruction publique et cultes"
- Remettre la somme de **Fr. 14'000.-- au point No 511.3099 en lieu** de Fr. 5'500.--.

**Soumis au vote, cet amendement est refusé à une large majorité**

**M. le Président** prie le **président-rapporteur** de la commission des finances de bien vouloir lire les conclusions :

## **C O N C L U S I O N S**

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,**

Vu le projet présenté par la Municipalité,  
Où le rapport de la Commission des finances,  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **ADOpte**

- 1) le budget de la Commission intercommunale Mèbre-Sorge pour l'exercice 2004,
- 2) du budget de la commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy (STEP) pour l'exercice 2004;
- 3) le budget de la Commune de Renens pour l'exercice 2004.

### **PREND ACTE**

- 1) du plan des investissements de la Commune de Renens pour les années 2003 à 2007.

**M. le Président** soumet les budgets de la Commune pour l'année 2004 au vote de l'assemblée. C'est à une très large majorité, quelques avis contraires et quelques abstentions que les budgets de la Commune de Renens pour l'année 2004 sont acceptés.

### **8.    Préavis No 32 :       **Admission de 11 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.**       **Dépôt de préavis - Discussion préalable.****

**M. le Président** nomme la commission de naturalisation pour l'étude de ce préavis, étant donné que la discussion préalable n'est pas demandée.

### **9.    Préavis No 33 :       **Autorisation générale d'emprunter.**       **Dépôt de préavis - Discussion préalable.****

**M. le Président** nomme la commission des finances pour l'étude de ce préavis, étant donné que la discussion préalable n'est pas demandée.

**10. Préavis complémentaire No 34 :  
Décharge de "La Mollie" à Bottens.  
Dépôt de préavis - Discussion préalable.**

**M. le Président** nomme la commission des finances pour l'étude de ce préavis, étant donné que la discussion préalable n'est pas demandée.

**11. Propositions individuelles et divers.**

**Mme A. Bonzon (F.r.)** dépose une interpellation : Au vu de mes propres constatations, je me permets d'intervenir sur la dangerosité de la circulation à l'avenue du Censuy.

En effet, depuis que le nouveau plan de quartier a interdit le trafic à l'Avenue du Caudray, tous les automobilistes qui empruntaient cette rue auparavant passent désormais par le Rue du Censuy.

Je veux donc vous rendre attentifs que la plupart des automobilistes roulent à une vitesse excessive sur cette rue où énormément d'enfants se rendent à l'école tous les jours. Un feu de signalisation est bien présent, mais il ne passe au vert que lorsqu'un piéton désire traverser et presse sur le bouton prévu à cet effet. Les deux autres passages piétons se trouvant devant la piscine ne sont pas pourvus de feux.

Un autre problème me paraît extrêmement important à signaler, les véhicules désirant s'engager sur la rue du Censuy depuis l'avenue de la Piscine se retrouvent avec deux problèmes :

- le manque de visibilité dû à la rangée de peupliers bordant la rue du Censuy
- la vitesse excessive

Serait-il possible :

- a) d'instaurer une zone à 30 km/heure sur le tronçon allant de la permanence du Censuy jusqu'à la rue du Léman
- b) d'installer un gendarme couché

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande et espère avoir rapidement une réponse de votre part.

**M. P. Petter**, conseiller municipal souhaite répondre ultérieurement à cette interpellation.

**Mme T. Maystre (AeC)** présente un vœu : « **Pour un moratoire incompostable** »

Pour une administration communale...

- ... laisser jeter les déchets verts à la poubelle ordinaire, c'est un service minimum. Il est vrai que c'est toujours mieux que de les laisser balancer par la fenêtre.
- ... offrir à la population la possibilité d'évacuer ces mêmes déchets verts de façon séparée une fois par semaine au porte à porte (ou presque), c'est déjà mieux. C'est

même bien, tant qu'il n'y pas de taxe déchets. Ce service n'est toutefois pas gratuit et il semble qu'on observe une certaine résistance au niveau des gérances et des concierges à aller dans ce sens.

- ... favoriser le compostage de ces déchets sur place, là où ils sont produits, que ce soit dans les jardins privés ou dans les quartiers, c'est complémentaire au reste. C'est surtout responsable pour une commune qui s'est engagée fièrement dans un processus Agenda 21. Le site de Renens ne dit-il pas dans son chapitre «Agenda 21 » que ... «le tri des déchets, la récupération, la mise en place de composts dans les quartiers représentent quelques-unes des initiatives prises à l'intention de la population » ?

Bon an, mal an il se récolte en moyenne 25 tonnes (plus de 40m<sup>3</sup>) de compost par année dans nos installations de quartier. Goutte d'eau peut-être, mais, par année, cette goutte d'eau (par rapport à ce que nous acheminons à la Tuilière par ailleurs) nous permet d'économiser 8'425.- (soit l'économie des frais de traitement à la Tuilière et les frais de transports). Les honoraires pour le/la conseiller-e en compostage, ainsi que les frais pour le broyat nécessaire à la fabrication de ce compost s'élèvent environ à Fr. 13'000.-, soit une charge minime de 4'000.-, charge dérisoire par rapport à l'intelligence et au côté éducatif de cette mesure. De plus, le compost produit au niveau des quartiers est de meilleure qualité que celui qui vient de la Tuilière.

A la séance du Conseil communal du 8 octobre, M. le Conseiller Municipal Perreten nous dit que le bénévolat de quartier n'est plus de mise, mais il nous dit aussi que l'écoulement du compost de la Tuilière est problématique. La solution serait donc «tout à la poubelle ordinaire... » (Et on revient aux solutions exposées en préambule...).

Non, ne nous laissons pas aller et, suivant la résolution votée le 8 octobre par la grande majorité des Conseillers communaux, je demande un moratoire sur la décision de la Municipalité. Ne fermons pas ces 5 places de quartiers encore en activité au 1<sup>er</sup> janvier prochain et donnons-nous le temps de relancer la machine de façon peut-être différente : un vrai cahier des charges pour le/la conseiller-e en compostage, un service supplémentaire de broyage porte à porte éventuellement. Les idées ne manquent pas et des personnes sont prêtes à y réfléchir. Pour une fois, le problème ne se situe pas au niveau financier, car les installations existantes sont amorties. Ce qui coûterait, c'est de démanteler prématurément et de remplacer cela par du plus cher. Garder la diversité des possibilités de compostage, c'est assurer l'avenir et le long terme.

Mon intervention est à classer sous «vœu », son intention est pourtant plutôt de la valoriser comme une intervention «urgente avec effet suspensif », qui n'attend comme seule réponse de ne laisser fermer aucune de ces places au 1<sup>er</sup> janvier prochain. C'est rendre hommage aux bénévoles qui s'engagent et notre agenda 21 renannais s'en trouverait confirmé. Merci pour votre attention.

**M. M. Perreten**, conseiller municipal : J'ai pris bonne note de vos vœux ; j'aimerais toutefois préciser un chose que le but de "travaux-voirie" et de la Municipalité, c'est de trier au maximum les déchets et de les revaloriser. Mais il semble tout de même normal que le fait de trier devrait coûter moins cher.

Je prends l'exemple du compost : si on le ramasse devant la porte, le coût est d'environ Fr. 200.- la tonne (collecte + transport + traitement) - je précise que les gens qui désirent du compost de la Tuillière, on le facture Fr. 25.-/m<sup>3</sup> et que la Commune le transporte gratuitement devant la porte.

Si on met ses déchets (feuilles de salades, etc..) compostables ménagers dans la poubelle, si on les incinère, cela nous coûte Fr. 400.- la tonne, donc 2 fois plus cher, donc cela vaut la peine de trier !

Par contre, les 20 tonnes de compost que l'on ramasse dans les composts de quartier nous coûte plus de Fr. 1'000.- la tonne... cherchez l'erreur !

**Mme S. Szenyan-Reymond (F.r.) :** Je suis étonnée que la commission permanente des pétitions n'ait pas reçu la réponse écrite suite à la pétition "un espace vert pour nos enfants".

Lors de la dernière séance du Conseil communal, nous avons appris que le montant de Fr. 500'000.- prévu pour la rénovation des places de jeux a été retirée du plan des investissements et que seulement quelques travaux légers et urgents seront entrepris. Je regrette que les promesses données aux pétitionnaires ne soient pas tenues.

Comme j'ai néanmoins lu la réponse municipale, je regrette également qu'il n'y ait rien en ce qui concerne les déprédations et les propriétaires de chiens sans scrupules.

**Mme A.-M. Depoisier**, syndique : Il est vrai que l'on pourrait envoyer à la commission des pétitions la réponse que l'on envoie aux pétitionnaires. Mais il faut bien se rappeler que la commission des pétitions transmet à la Municipalité pour étude et réponse, alors à partir de là la Municipalité fait son travail, elle prépare une réponse, elle l'envoie aux pétitionnaires.

Si vous souhaitez en avoir un exemplaire, on pourrait l'envoyer mais je ne crois que l'on le fera régulièrement.

**M. J.-P. Leyvraz (F.r.) :** Bientôt nous aurons à voter sur le contre-projet à l'initiative Avanti qui prévoit à la fois des dépenses pharaoniques pour le trafic routier et peut-être quelques miettes pour les transports d'agglomération. Il semble que la direction des TL ait surtout vu les miettes éventuelles et fasse propagande pour ce contre-projet. J'ai deux questions :

- 1) Le conseil d'administration TL a-t-il pris une position à ce sujet, et laquelle ?
- 2) Est-ce que les TL comptent investir l'argent de leurs clients ou des communes actionnaires dans la campagne de votations ?

**Mme A.-M. Depoisier**, syndique : L'article paru dans le quotidien "24 Heures" me permet de donner quelques informations ce soir. Je crois M. Leyvraz que vous avez raison.

M. Joye s'est exprimé à titre tout à fait personnel, parce que ni au Conseil administratif ni au Comité de direction nous n'avons eu de débat sur ce sujet. Par contre, j'aimerais tout de même dire que personnellement j'ai découvert il y a peut-être quinze jours que tout ce que l'on nous a raconté sur ce contre-projet n'était pas forcément juste. On nous a laissé entrevoir que poule métro M2 on pourrait retrouver encore entre 80 et 100 millions. Alors, en ayant bien étudié ce contre-projet, parce qu'au moment où j'ai compris que les automobilistes retireraient leur initiative je me suis dit qu'on avait été largement dans leur sens pour qu'ils puissent le faire, mais à partir de là je ne m'étais plus intéressée... je croyais à ce que l'on me disait et ce n'est pas vrai les 300 ou 350 millions dont on parle pour le trafic d'agglomérations ce n'est pas du tout une assurance, il faudra encore que ce soit voté par la suite au Conseil National. Je vous laisse savoir si vraiment ce sera voté. Puis, c'est comparé à combien de milliards pour élargir les autoroutes et faire le deuxième tube du Gothard, moi j'ai aussi de la peine à croire ce que l'on a fait croire, c'est-à-dire que les choses étaient équilibrées.

Alors personnellement, je souhaite qu'aux TL on puisse avoir une explication avec Monsieur Joye, il y a un Conseil d'administration lundi matin et puis que l'on voit un peu comment vont les choses.

Et puis l'argent des clients, si cela ne tient qu'à moi, je ne pense pas qu'on va l'utiliser.

**Mme T. Maystre (AeC) :** Pour en revenir à mon vœu «incompostable», il reste entier parce que du chiffre, cité ce soir comme quoi la tonne reviendrait à Fr. 1'000.-, il n'a pas été déduit le bénéfice indirect, soit ce que l'on économise en n'acheminant pas ces déchets verts à La Tuilière. Ceci montre bien que l'affaire n'est pas mûre et qu'il faut que l'on discute.

C'est pour cela qu'un moratoire est nécessaire, il permet de reprendre ces données et une année ne serait pas de trop pour cela.

**M. Ch. Widmer (rad.)** : J'aurais peut-être dû intervenir au budget.. mais c'est trop tard...

Au printemps dernier, la Municipalité avait mis sur pied en vue d'expliquer sa politique des "zones à 30km/heure". Lors de l'une d'entre elle, il avait été question de la circulation dans la zone 1<sup>er</sup>-Mai /rue de l'Industrie. Après une discussion nourrie, j'avais proposé de réaliser un test simple en plaçant un signal routier sur la rue de l'Industrie. L'idée avait été considérée comme séduisante, une réalisation facile et des frais pour ainsi dire inexistantes. Ce signal n'ayant pas été posé jusqu'ici, ma question est simple : cette pose figure-t-elle au budget de 2004 et moi personnellement je ne l'ai pas trouvée... si on peut me dire où elle se trouve, on pourra avoir la solution à ce fameux signal "défense de tourner à gauche" !

**M. le Président** annonce que :

- \* La Société de Développement de Renens Village organise son premier Marché de Noël le samedi 13 décembre sur la Place du Village de 17h00 à 19h00.
- \* Le Marché de Noël de Renens, organisé sur la Place du Marché, aura lieu les 20 et 21 décembre 2003

## **12. Jetons de présence.**

**M. le Président** indique que les écritures comptables seront passées dans le courant de la semaine prochaine, chacun recevra directement à son adresse le décompte final personnel.

D'éventuels changements de comptes bancaires ou postaux sont à communiquer à la Secrétaire du Conseil communal, à la fin de la séance.

Toutes les personnes qui ont participé en tant que scrutatrices ou scrutateurs dans les différents bureaux de vote de notre Commune, ainsi que lors des dépouillements des diverses élections fédérales et cantonales durant l'année 2003, sont remerciées.

## **13. Allocutions.**

**Madame la Syndique :**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,  
Mesdames et Messieurs,*

*Et bien non, Mesdames et Messieurs, je ne peux pas vous dire « nous voici arrivés à mi-législature ». Il nous faudra encore attendre 3 mois pour faire le bilan de la moitié de cette législature. En effet, la toute nouvelle Constitution entrée en vigueur le 14 avril 2003, a fixé la fin de la présente législature au 30 juin 2006. Cette mesure transitoire nous permet de passer tranquillement de mandats de quatre ans à des mandats de cinq ans.*

*Ce n'est pas la seule disposition qui nécessitera une modification de la loi sur les communes ou de la LEDP. D'autres nouveautés concernent les communes. Par exemple, le corps électoral disposera, en plus du droit de référendum, d'un droit d'initiative comme sur le plan cantonal.*

*Un autre article nous indique que l'Etat encourage et favorise la fusion de communes, peut-être cela pourrait-il commencer par une initiative populaire..... de toute façon cela finira par le consentement du corps électoral des communes concernées. La loi devra prévoir des mesures incitatives, notamment financières. L'état peut même lui-même proposer le principe d'une fusion à une ou plusieurs communes.*

*On peut encore citer de nouvelles collaborations de communes appelées « fédération de communes et agglomérations ». La démocratie trouve, à travers ces exemples, de nouveaux outils pour s'exprimer.*

*Encore une modification importante prévue par notre nouvelle constitution : dans les dix ans, un nouveau découpage de notre canton en vue de la diminution du nombre de districts, de 19 actuellement, ils ne devraient plus être que huit à douze à ce moment-là.*

*On a beaucoup parlé du bicentenaire cette année 2003 et notre ville a marqué dignement cette fête. On a par contre un peu oublié que la Constitution introduite cette année offre certaines dispositions favorisant l'exercice de la démocratie déjà au niveau communal. Et le droit de vote des étrangers, déjà prévu par la loi, est peut-être la plus marquante des modifications.*

*Il est bien entendu que le Grand Conseil va devoir modifier les lois utiles pour que ces améliorations entrent en vigueur. J'avais juste envie, ce soir, après les fêtes du bicentenaire, de rappeler que pour l'avenir, de nouvelles dispositions seraient certainement favorables à la vie de nos communes et du canton et qu'il s'agira de les utiliser. Pour moi il est important de faire des projets et de trouver les moyens de les réaliser et pour Renens et la région, les projets ne manquent pas :*

*Le concours Europan sur le site de Malley, dont nous aurons les résultats lundi prochain, le nouveau quartier sur la parcelle Bellevue, l'arrivée de L'ECAL avec l'EPFL sur notre commune (la décision du CE doit tomber ces jours), le développement du centre et du triangle de la Source, l'éventuel gymnase, dans un avenir plus lointain, il est vrai, une nouvelle ligne de transport public sont des projets dynamiques qui donneront à notre ville une image citadine active. Et tout cela dans le cadre du schéma directeur de l'ouest qui nous promet de réduire la pollution ambiante.*

**« la politique, c'est le goût de l'avenir »** belle expression de Max Weber philosophe

*Pour que nos institutions remplissent leur rôle, vous êtes là, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux avec votre engagement pour la collectivité, je vous en remercie.*

*Permettez-moi de remercier Monsieur le Président et son bureau pour leur activité et leur collaboration, de féliciter le nouveau bureau. Monsieur le Président 2004 vous aurez, j'en suis sûre, du plaisir dans cette tâche, comme vous les vice-présidents et les scrutateurs. Un clin d'œil particulier à notre nouvel huissier, ces quelques mois nous montrent que vous avez trouvé vos marques, merci pour votre travail.*

*Pour terminer la soirée en toute convivialité, je vous invite à descendre à la buvette pour la collation prévue.*

*Je vous souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année et surtout une année 2004 qui réponde à vos projets et vos envies.*

**Applaudissements de l'Assemblée.**

**Monsieur le Président du Conseil communal :**

Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,  
Mesdames et Messieurs,



Je tiens premièrement à vous remercier, vous tous ici présents, pour m'avoir épaulé et apporté votre aide durant cette année 2003.

J'ai eu énormément de plaisir à découvrir et côtoyer de nombreuses personnes durant les manifestations et événements qui ont eu lieu au cours de cette année du bicentenaire du canton de Vaud et il y en a eu. J'ai pu agrandir la liste des noms de mon carnet d'adresses et j'en suis très content. Je croyais connaître Renens, j'y habite depuis plus de 50 ans, mais il y a toujours une personne ou quelque chose qui n'avait pas attiré mon attention jusqu'à présent.

Avec le Bureau du Conseil, l'aide des administrations communale et cantonale, ainsi que de la Préfecture de district, nous avons mis en place les premiers dépouillements d'élections suite à l'introduction du vote par correspondance. Ce ne fut pas tout simple, vous en avez eu l'écho dans la presse. Le premier test n'a pas été concluant, mais heureusement les corrections nécessaires ont été apportées au logiciel et tout s'est finalement bien passé. Que toutes les personnes qui ont participé à la bonne marche des dépouillements en soient ici vivement remerciées.

Mes remerciements vont aussi à Madame la secrétaire pour son dévouement et son travail tout au long de l'année, sans elle il est quelque fois difficile de mettre un nom sur un visage, à Madame et Monsieur les scrutateurs ainsi qu'à Monsieur l'Huissier, ou plutôt Messieurs car j'en ai "usé" deux cette année, qui ont effectué leur tâche avec le talent et le dévouement que l'on attendait d'eux.

Je tiens toutefois à vous faire part de quelques remarques de citoyens renanais reçues tout au long de l'année; comme vous le savez certainement, la diffusion du Conseil sur TVRL est très regardée et par ailleurs commentée en divers endroits de notre Commune. Ces remarques peuvent se résumer ainsi :

Trop de gens viennent au micro pour parler de choses, peut-être intéressantes, mais qui n'ont rien à voir avec le débat en cours.

Ces interventions sont souvent répétitives et inutiles.

Les textes lus et les débats sont trop longs. Entre le moment de l'énoncé du point de l'ordre du jour et le vote final, nous ne savons plus de quoi il s'agit.

Par conséquent le Conseil dure trop longtemps, nous nous couchons trop tard et le samedi après-midi nous préférons sortir prendre l'air.

On peut donc en conclure que les citoyens que nous administrons suivent nos débats et s'y intéressent.

Pour rappel l'ordre du jour, les préavis, les rapports de commissions n'étant pas distribués 'tous ménages', la responsabilité de chacun de nous est d'être clair dans ses interventions pour être compris et suffisamment court pour être écouté.

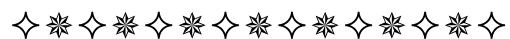
Je suis certain que l'attente de nos concitoyens sera comprise et que nous en tiendrons compte à l'avenir. Nos débats futurs n'en seront que plus intéressants pour eux ainsi que pour nous.

Je souhaite plein succès à Monsieur Jean-François Clément pour sa présidence 2004, je le sais, elle sera très réussie et il saura se montrer à la hauteur de la tâche.

Je vous remercie encore une fois de m'avoir prêté attention et vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, une excellente fin d'année et de joyeuses fêtes. Que la paix, la santé et l'amour des uns et des autres vous accompagnent tout au long de cette année 2004.

Mes meilleurs vœux vont également à tous les citoyens de Renens.

**Applaudissements de l'Assemblée.**



Pour conclure, **M. le Président** remercie l'assemblée de son dévouement professionnel à la chose publique et invite les membres du Conseil à partager un repas à la Buvette.



### Quelques dates à retenir :

**Lundi 12 janvier 2004** : 19h00, séance du Bureau du Conseil

**Mardi 13 janvier 2004 :** 18h15, passation des pouvoirs

**Jeudi 22 janvier 2004** : 20h15, séance du Conseil communal, à la Salle de Spectacles

**La séance est levée à 21h15**

**Le Président :**

**La Secrétaire :**

**G. Nicolas**

R. Joliat